BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Villers-Ecalles

www.villers-ecalles.fr

MARS 2022

Numéro 120

Villers-Écalles se modernise

FRANCE RELANCE

Dans le cadre du plan France Relance, la Commune s'est équipée d'un écran tactile d'informations qui remplace tout l'affichage municipal.

En quelques appuis, clics ou glissés, vous pouvez retrouver les informations locales, municipales ou l'affichage légal (mariages, permis de construire, arrêtés, enquêtes publiques, comptes-rendus du CM...).

Situé à l'entrée de la mairie, il est accessible par tous, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Marché du terroir

Illuminations de Noël

Spectacle de Noël

Chères Villers-Écalloises, chers Villers-Écallois,

L'année 2022 sera une année un peu particulière pour les services municipaux. Particulière car trois agents, sur une vingtaine, ont annoncé leur prochain départ à la retraite. Chacun des trois services municipaux verra donc son équipe modifiée : le service administratif et de police, le service technique et le service scolaire.

Quelle que soit sa mission, l'agent communal est sans cesse jugé par les concitoyens. Un peu comme s'il avait non pas un seul employeur mais autant que d'habitants. Les fonctionnaires sont souvent l'objet de représentations caricaturales et les clichés tellement communs que nous nous y sommes trop habitués. Souvent oubliés des remerciements, parfois moqués dans les films ou sketchs des humoristes, les agents communaux contribuent pourtant par leur professionnalisme, à assurer quotidiennement notre sécurité et notre bien-être. N'oublions pas non plus que toutes les initiatives et projets de la municipalité reposent à la fois sur la volonté des élus, mais aussi sur celle des agents communaux à tendre vers un même but : offrir des équipements et services de proximité qui répondent aux attentes de nos concitoyens et qui sont susceptibles d'améliorer notre cadre et nos conditions de vie.

Membre du service administratif et de police comme Pascal Capon, l'agent permet l'application des décisions municipales mais aussi le bon fonctionnement administratif de tous les autres services municipaux. Il participe à la vie démocratique lors des élections. Il contribue à la sécurité des citoyens et au respect de l'ordre public.

Membre du service technique comme Denis Delalandre, l'agent communal permet de maintenir le bon usage des bâtiments communaux, la qualité de nos routes, de nos espaces verts, de nos chemins. Il est associé à l'embellissement de notre environnement et au bon déroulement des manifestations organisées par les associations locales ou la commune.

Membre du service scolaire comme Agnès Delalandre, l'agent communal accueille, éduque, éveille les enfants dans les meilleures conditions possibles en accompagnement des enseignants dans la classe mais aussi en pleine responsabilité à la cantine, à la garderie et dans le transport scolaire.

Qu'il me soit donc permis ici, de profiter de leur prochain départ à la retraite pour remercier publiquement Pascal Capon, Denis Delalandre et Agnès Delalandre, pour la qualité de leur travail réalisé quotidiennement au service des Villers-Écallois. Leurs parcours témoignent de l'attachement qu'ils portent au service public, au service des citoyens et à la commune de Villers-Écalles.

Je les remercie au nom du Conseil Municipal mais aussi j'en suis certain, de l'ensemble des habitants. Nous leur souhaitons de profiter d'une longue, bonne et paisible retraite.

Continuez de prendre soin de vous et de ceux qui vous entourent.

EMO Jean-Christophe
Maire de VILLERS-ÉCALLES

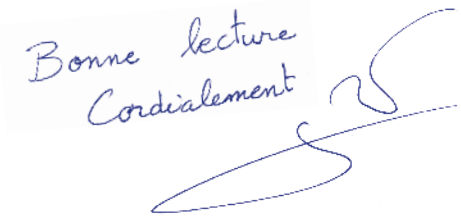

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

REQUALIFICATION DE LA RUE VERTE

Le programme de requalification de la rue Verte est présenté :

- **Reprofilage de la chaussée :** rabotage, renforcement en béton bitumineux.
- **Bordurage en pied de talus :** dépose des bordures en place, pose de bordures et caniveaux béton coulés en place.

Le projet est approuvé à l'unanimité. Le Conseil charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la voirie communale.

SÉCURISATION DE LA ROUTE DE BOUVILLE

Le programme de sécurisation de la route de Bouville est présenté :

- **Plateau surélevé** : création d'un plateau surélevé en entrée d'agglomération.
- **Marquage axial** : installation d'un marquage axial en pépite avec ligne blanche continue.
- **Renforcement de la visibilité du passage piéton** : réaménagement du parking latéral (déplacement de stationnements) pour modifier l'accès, la signalisation et la visibilité du passage piéton.
- **Calibrage de la voie** : uniformisation de la largeur de la voie
- **Bordurage de la voie** : bordurage des rives pour renforcer la perception de la zone et créer un effet paroi, afin de diminuer les vitesses.
- **Trottoirs :** création d'une liaison piétonne entre un chemin piéton et un trottoir. Calibrage d'un trottoir existant.
- **Rétrécissement sur une voie (option à confirmer après essai du fonctionnement)** : création d'un rétrécissement au droit d'habitations.
- **Passage piéton** : création d'un passage piéton à l'intersection de la route de Bouville (RD 88) et de la route de Duclair (RD 143).

Le projet est approuvé à l'unanimité. Le Conseil charge M. le Maire de déposer des demandes de subventions au titre du FAL (Fonds d'Action Locale) pour les travaux liés à l'amélioration de la Sécurité Routière et auprès de la Communauté de Communes au titre des fonds de concours.

AFFICHAGE LÉGAL MAIRIE

M. le Maire propose la mise en place d'un panneau d'affichage légal tactile. Le Conseil approuve à l'unanimité le projet.

SUBVENTIONS ACCORDÉES

Le Conseil prend connaissance des subventions accordées pour différents projets :

- **Du Département :**
  - Acquisition d'un fourgon : 5 202.00 €
  - Extension des ateliers municipaux : 6 964.00 €
  - Réfection des sanitaires du restaurant : 3 191.00 €
- **De l'État :**
  - Tablettes numériques pour l'école : 7 840.00 €

C.N.V.E. Canoë

M. le Maire donne connaissance d'un courrier du Président du C.N.V.E. faisant état de la vente du local que l'association utilise pour entreposer le matériel. Il demande une solution quant à la vente future du local.
Ce bien avait été vendu en 2006 par la commune à l'actuel propriétaire pour la somme de 24 000 € avec l'engagement de l'acheteur de procéder à la destruction du bâtiment annexe (toujours en place). Le propriétaire propose une vente à hauteur de 50 000 €. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette acquisition.

PRÊT DU STADE DE FOOTBALL

Le Conseil valide les principes de mise à disposition gracieuse des équipements sportifs (stade et vestiaires) aux associations de Saint Pierre de Varengeville. Les consommations d'eau, d'électricité, de gaz seront remboursées à prix coûtant. Le ménage sera assuré par une employée de Villers-Écalles sur la base d'1h30 la semaine au tarif de 19,25 €/h. Les tontes seront faites par la Commune de Saint Pierre de Varengeville.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE

Le Conseil est informé de l'abandon par la Communauté de Communes Caux Austreberthe du PLU de Villers-Écalles.

PROJET D'URBANISATION DE PARCELLES

M. le Maire donne connaissance de la suite donnée à la délibération du 30/06/2021 concernant la demande d'urbanisation de 5 parcelles. Une seule parcelle a été retenue par la CDPENAF comme pouvant être urbanisée. Le Conseil décide de poursuivre les démarches dérogatoires auprès du Préfet.

DIVERS

- M. OLIVIER est désigné membre du CCAS.
- Il est signalé que la minuterie de l'éclairage public de la rue de la Ferme doit être réglée.
- Une réunion publique aura lieu au sujet de la suppression de l'antenne de la Ferme.
- Il est souligné que les travaux en cours dans le secteur Bellegarde s'éternisent sans aucune raison.
- Une campagne de stérilisation des chats est nécessaire dans le secteur de la rue Emile Eliot. L'association des Bikers de Barentin sera contactée pour la prise en charge de cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

MARCHÉ VOIRIE RD 88

La commission s'est réunie les 01 et 9 décembre. 6 entreprises ont soumissionné et l'offre de l'entreprise ASTEN a été retenue pour un montant de 132 961,33 € HT. Les travaux auront lieu au plus tôt en avril pour tenir compte de la contrainte du ramassage scolaire.

TARIFS 2022 :

Le Conseil décide d'appliquer les tarifs 2022 comme suit :

CIMETIÈRE :
Concessions : 30 ans : petit 106 € - grand 212 € - double 424 €
50 ans : petit 154 € - grand 308 € - double 616 €
Colombarium/cavurne : 30 ans : 833 € - 50 ans : 1 367 €
Dispersion des cendres : 50 € - Caveau 2 places : 1 500 €

SALLES :
Salle Raimbourg : 1 jour : 416 € - 2 jours : 669 €
Salle annexe 1 jour : 106 € - 2 jours 208 €
Salle Pasteur : 1 jour : 313 € - 2 jours : 500 €
Réunion : 55 €

REDEVANCE : télédiffusion du lotissement de la Ferme 53 € - déconnexion /reconnexion 99 €

ANIMAUX ERRANTS : prise en charge : 71 €

MARCHÉ : électricité/jour : 1,23 €

BILAN ANNUEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les Conseillers ont pris connaissance du rapport annuel de la Communauté de Communes Caux Austreberthe qui n'appelle aucune observation ni question de leur part.

CANTINE A 1 €

5 familles sont concernées par le dispositif mis en place. Il semble que des familles qui pourraient bénéficier de ce dispositif n'aient pas fait la démarche.

SUBVENTIONS

Le Département accorde une subvention de 18 754 € au titre du FAL pour le projet chemins piétons 2021.

VOIRIE

Des relevés de vitesse ont été réalisés rue Pasteur et RD 88. Les vitesses moyennes enregistrées se situent dans la partie haute des vitesses maximales autorisées.

DIVERS

Il est signalé que le ramassage des ordures ménagères ne sera plus réalisé dans l'impasse Bellegarde en raison de l'absence d'une placette de retournement et de l'interdiction de marche arrière pour les véhicules de ramassage (la suppression des marches arrière fait suite à la recommandation 437 de la CNAMTS en 2008 qui considère que ce mode de fonctionnement est anormal et est responsable d'un tiers des accidents mortels chez les équipiers de collecte et chez les usagers. Les enquêtes, après accident, montrent que le guidage ou la caméra arrière se révèlent insuffisants). Il est regretté que des personnes âgées doivent mener leur containeur sur une longue distance. Il est indiqué la possibilité de création d'un ilot central à l'entrée de cette rue qui pourrait accueillir des conteneurs à ordures ménagères avec un aménagement paysagé.

Il est demandé si des permanences de la CAF ou de la CPAM pourraient être mises en place. Le sujet a été évoqué au sein de la Communauté de Communes.

CONSEIL MUNICIPAL du 24 FÉVRIER 2022

CONTRIBUTION COMMUNALE AU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT

Le Conseil décide d'inscrire au budget communal la contribution 2022 de Villers-Écalles due au SMBVAS.

TAXE D'AMÉNAGEMENT - Fixation des taux

Le Conseil Municipal décide de ramener de 5% à 3% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune hors secteur délimité des parcelles cadastrées D 105, D 191 et D 192.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (R.L.P.i.)

Le Conseil émet un avis favorable sur le dossier présenté par la Communauté de Communes sans émettre d'observation.

PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.)

Le Conseil approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) présenté par la Communauté de Communes sans émettre d'observation.

VOIRIE

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de classer dans le domaine public diverses parcelles acquises par la Commune dans le cadre de la réalisation de lotissements ou d'alignements de voirie.

Nom de la rue/Localisation	N° de parcelle	Redressement / classement
IMPASSE DES COQUELICOTS	B 599	classement
LOTISSEMENT SAINT CHARLES	A 553	classement
Allée des Gélinottes	A 550	classement
Allée des Loriots	A 552	classement
Allée des Bergeronnettes	A 636	classement
	A 328	classement
	A 555	classement
	A 554	classement
PARKINGS DU CIMETIÈRE	A 282	classement
	A 151	classement
ALLÉE DES PEUPLIERS	B 374	classement
	B 375	classement
	B 376	classement
	B 377	classement
	B 378	classement
	B 379	classement
	B 380	classement
RUE DE COURVAUDON	ZC 42	Redressement
	ZC 56	Redressement
	ZD 16	Redressement
LOTISSEMENT BELLEGARDE	C 573	classement
avenue Bellegarde	C 575	classement
rue du Bas Vallon	C 577	classement
Impasse Bellegarde	C 586	classement
rue Verte	C 589	classement
rue Courbe	C 334	classement
LOTISSEMENT CHAMBELLAN	D 490	classement
	D 491	classement
LOTISSEMENT DE LA FERME	D 317	classement
	D 342	classement
ROUTE DE PAVILLY	ZB 11	Redressement
	ZC 5	Redressement
IMPASSE DE LA CAPELIÈRE	A 194	classement
RUE DE L'ÉGLISE	ZB 17	Redressement
	ZB 18	Redressement
LOTISSEMENT KERVILLE	B 669	Redressement
	B 675	Redressement

DEMANDES DE SUBVENTIONS : CHEMINEMENTS PIÉTONS 2022

Le programme de cheminement piéton lié à la sécurité routière 2022 est présenté au Conseil Municipal. Le projet est approuvé à l'unanimité et le Conseil charge M. le Maire de déposer des demandes de subventions :

- Au FAL (Fonds d'Action Locale) au titre des travaux liés à l'amélioration de la Sécurité Routière pour 39 000 €.
- A la D.E.T.R. au titre des travaux liés à l'amélioration de la Sécurité Routière pour 49 581 €.
- A la Communauté de Communes Caux Austreberthe au titre des fonds de concours pour 20 000 €.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : BALAYEUSE-DÉSHERBEUSE

Après étude des différents modèles disponibles et avis des commissions, le Conseil, à l'unanimité charge M. le Maire de déposer auprès du Département une demande de subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'achat d'une balayeuse-désherbeuse HAKO Citymaster 650 équipée d'un bras de désherbage pour un montant total de 61 093,38 € H.T. Le reste sera autofinancé et inscrit au budget 2022.

INFORMATIONS

- **Zéro Artificialisation Nette - Z.A.N :**

Circulaire du Premier ministre organisant la mise en oeuvre progressive de l'objectif ZAN en 2050, inscrit dans la loi climat et résilience. Les communes relevant du règlement national d'urbanisme (RNU), comme Villers-Écalles font l'objet d'un paragraphe entier dans la circulaire, exigeant des préfets une «vigilance accrue». «Dans ces territoires, les nouvelles constructions sont strictement encadrées et doivent intervenir, sauf exception, dans les espaces déjà urbanisés. Il vous appartient de veiller à la cohérence des dérogations accordées à ce principe avec les besoins des territoires et les objectifs nationaux de réduction de la consommation d'espaces».

- **Recensement de la population**
- **Voirie :** des relevés de vitesse ont été réalisés route de Bouville et rue Pasteur. Les vitesses moyennes enregistrées se situent dans la partie haute des vitesses maximales autorisées.

DIVERS

Il est signalé que plusieurs foyers sortent leurs sacs de recyclables l'avant-veille du ramassage.

BILAN FINANCIER de 2021

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont globalement baissé de 4 % : Cette baisse est due d'une à la crise sanitaire (fermeture des salles, peu de manifestations…) et à la baisse des charges financières (remboursement d'emprunts terminés).

2021			évolution
		inflation	1,6%
DEPENSES			1 an
11	Charges à caractère général	315 541€	- 10%
12	Charges de personnel	705 254 €	0%
65	Charges de gestion courante	150 478 €	- 6%
66	Charges financières	5 920 €	- 55%
67	Charges exceptionnelles	1 822 €	- 2%
14	Atténuations de produits	18 202 €	+ 5%
	TOTAL dépenses	1 197 217 €	- 4%

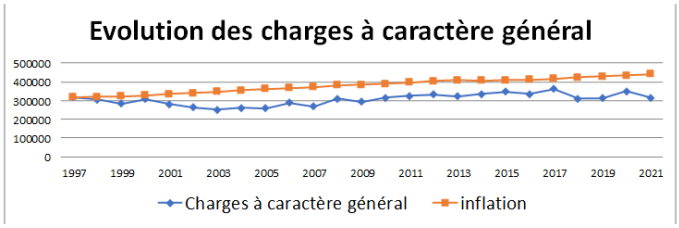

A Villers-Écalles, les dépenses de fonctionnement en €/hab sont proches de la moyenne française.

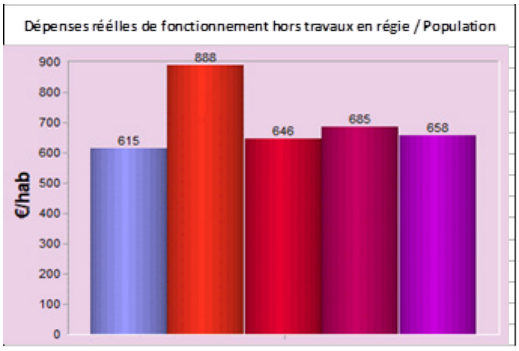

En 2021, les recettes de fonctionnement ont globalement augmenté de 16 % : On notera la forte évolution de certaines recettes à la baisse ou à la hausse. Il s'agit pour une bonne part du changement lié à la disparition de la taxe d'habitation (baisse des impôts et taxes) qui est compensée financièrement (hausse des dotations et subventions). L'augmentation réelle est liée à l'extension récente du site Ferrero qui génère de nouvelles recettes fiscales. Quant à la hausse des produits exceptionnels, elle résulte de remboursements de sinistres par les assurances.

RECETTES			1 an
70	Produits de gestion courante	93 927 €	- 5 %
73	Impôts et taxes	1 318 870 €	- 25 %
74	Dotations, subventions	856 461 €	+ 613 %
75	Autres produits de gestion courante	12 299 €	+ 6 %
13	Atténuation de charges	26 000 €	- 22 %
76	Produits financiers	3 €	0%
77	Produits exceptionnels	57 732 €	+ 200 %
	RECETTES	2 365 292 €	+ 16 %

A Villers-Écalles, les recettes de fonctionnement en €/habitant sont largement plus élevées que la moyenne française.

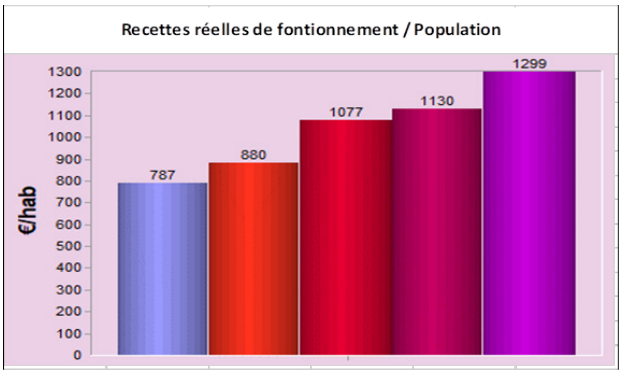

Cette situation est due à la présence sur le territoire d'une grande entreprise qui génère des recettes très importantes proportionnellement au nombre d'habitants de la Commune.

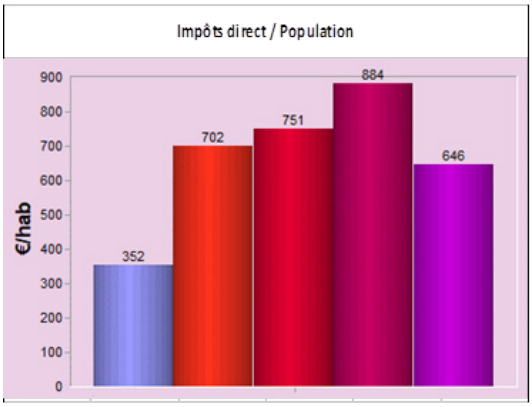

Légende
France 2020
Réalisé 2018
Réalisé 2019
Réalisé 2020
Réalisé 2021

L'importance de ce potentiel fiscal a pour conséquence une DGF (dotation de l'Etat aux collectivités pour exercer leurs missions de services publics) extrêmement faible (12 € par habitant de Villers-Écalles contre 154 € par habitant en moyenne en France).

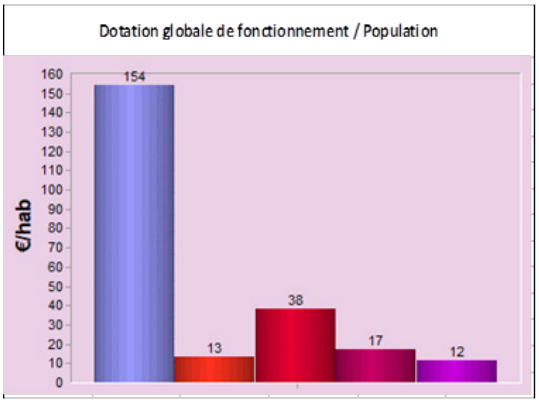

Légende
France 2020
Réalisé 2018
Réalisé 2019
Réalisé 2020
Réalisé 2021

La différence entre les recettes et les dépenses a permis de dégager 1 157 132 € en 2021. Cette somme permet de financer des investissements et le remboursement du capital de la dette (en baisse de 45 %).

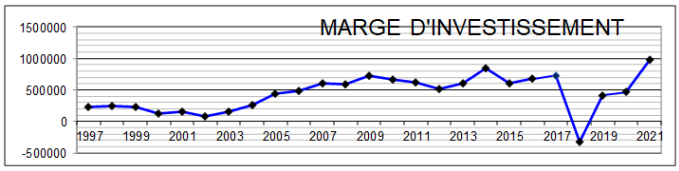

Les taux d'imposition de Villers-Écalles des 10 dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'Habitation	19,96	19,96	19,96	19,96	19,21	19,21	19,21	16,42	16,42	16,42	16,42	
Taxe Foncier Bâti	20,55	20,55	20,55	20,55	19,78	19,78	19,78	16,9	16,9	16,9	16,9	42,26
Cotisation Foncière des Entreprises	23,61	23,61	24,61	24,81	24,95	24,95	25,26	22,87	22,87	22,87	22,87	22,87

A noter, que le contribuable n'a pas vu augmenter la part communale sur le foncier bâti contrairement à ce que pourrait indiquer ce tableau. En fait, le taux communal intègre désormais la part départementale de foncier bâti.

En 2021, la dette a été réduite de 30%. En 2022, on observe une baisse des annuités de 35% consécutive à l'extinction d'emprunts réalisés entre 2000 et 2010. On notera d'une part la baisse extrêmement rapide de la dette communale (721 €/habitant en 2018, 243 €/habitant en 2021) et d'autre part sa faiblesse par rapport à la moyenne française (243 €/habitant à Villers-Écalles, 611 €/habitant en France).

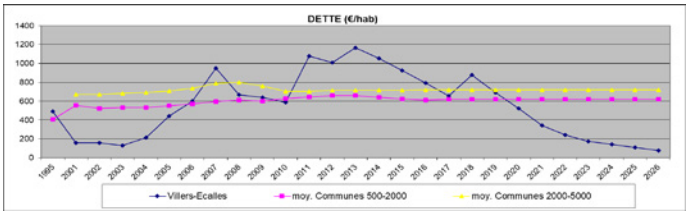

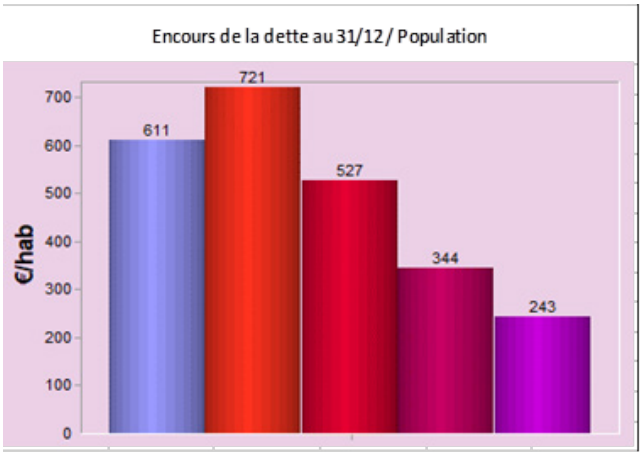

Légende
France 2020
Réalisé 2018
Réalisé 2019
Réalisé 2020
Réalisé 2021

Pour 2022, les recettes et dépenses devraient être relativement stables.

CADRE DE VIE : CHEMINS DE PROMENADE

En 2022, la Commune poursuit ses aménagements de chemins piétons sécurisés. Après l'expérimentation des chemins sableux durant quelques années, les chemins sont désormais revêtus d'enrobé bitumineux. Cette solution, certes moins écologique, permet de limiter l'entretien et assure la pérennité des cheminements pour une très longue durée.
Sous réserve de possibilités techniques, la commission environnement a retenu quatre projets :

- La création d'un chemin piéton direct entre le lotissement St Charles et l'arrêt du ramassage scolaire sur le parking du cimetière.
- L'aménagement d'un cheminement piéton le long de l'avenue Kennedy (RD 104) entre la route de Pavilly et la rue Éliot.
- L'aménagement d'une continuité piétonne rue Pasteur (RD88) entre la rue du Bois Sauvage et la rue de la Mare aux Bœufs.
- L'aménagement d'un trottoir le long de la route de Saint Pierre entre le lotissement de la Ferme et les limites de la commune.

Le montant estimé des travaux est de 165 000 € H.T. Les deux tiers (110 000 €) sont financés par trois subventions, l'une appelée DETR (Dotation de l'État pour les Territoires Ruraux), la seconde le Fond d'Action Locale (amendes de police redistribuées pour des actions liées à la sécurité routière) et la dernière, un fond de concours de la Communauté de Communes.

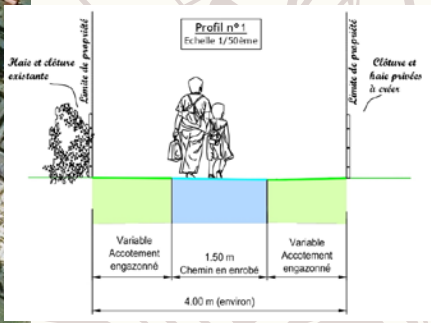

LOTISSEMENT ST CHARLES

RUE PASTEUR (RD88)

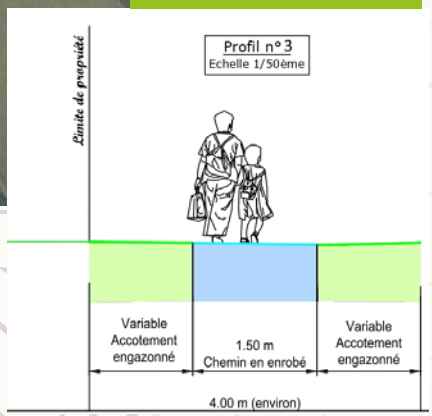

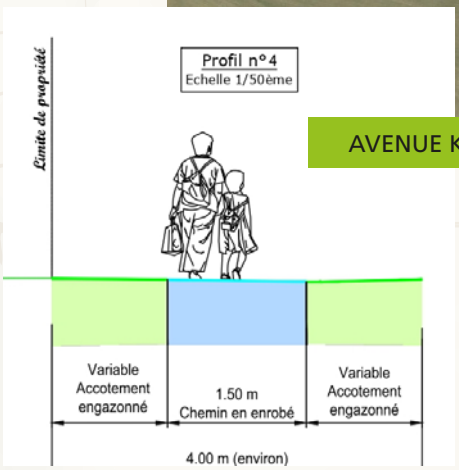

AVENUE KENNEDY

ROUTE DE SAINT PIERRE

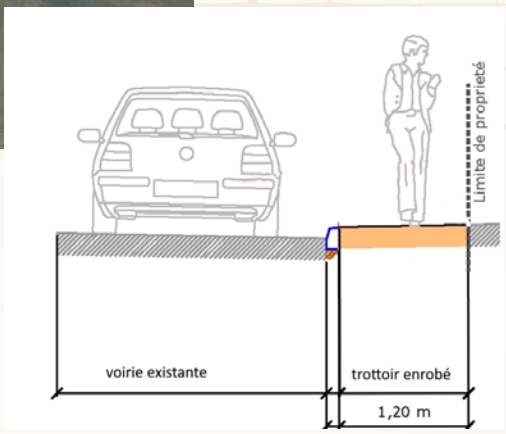

COMMISSION VIVRE ENSEMBLE

7e ÉDITION DU MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT

En 2020, nous n'avions pas pu organiser notre traditionnel marché du terroir à cause de la pandémie. En 2021, le dimanche 21 novembre, ce dernier a pu avoir lieu dans la salle André Raimbourg et son parvis. Vous avez été nombreux à nous rendre visite.

Cette année, nous avons accueilli de nouveaux exposants de manière à vous offrir un maximum de diversité parmi les stands : de la décoration, des cadeaux pour les fêtes de fin d'année, des bijoux bien-être, des bougies parfumées, du chocolat, de la layette. Vous avez également pu profiter pour vous concocter un panier de légumes bio de notre maraîcher Aux Rallumeurs d'Étoiles mais aussi un beau plateau de fromages avec votre fromager de La Cloche à Fromages. M. Cascella lui, vous proposait de découvrir différents types de poules et vous proposait ses œufs et ses volailles.

Et c'est avec un immense plaisir que ceux qui le souhaitaient ont pu déjeuner sur place grâce à M. Ducellier de « La Cuisine de Caroline » qui assurait la restauration du midi. Vous pouviez également emporter les plats.

L'après-midi, les membres de l'association REVE proposaient aux enfants de concocter des sablés.

Merci à tous nos visiteurs, rendez-vous en novembre 2022 pour le prochain marché.

ILLUMINATIONS DE LA COMMUNE

Le samedi 4 décembre 2021, parents, enfants, familles et amis ont enfin pu se retrouver dans la cour de l'école Prévost Freinet pour décorer le sapin. Notre arbre de Noël a donc revêtu 2 couleurs, le rouge et l'or avec les décorations amenées par les enfants.

Nous nous sommes réunis ensuite dans la cour de la cantine sous le préau pour partager le goûter préparé par les membres de la commission Vivre Ensemble. Les petits St Nicolas en brioche étaient distribués pour accompagner le vin chaud maison, le chocolat, le café…

Le Père-Noël était lui aussi parmi nous. Les enfants ont pu aller à sa rencontre et lui remettre leurs lettres. Chaque enfant est reparti avec un sachet de friandises dont une partie était offerte par l'usine Ferrero. Malgré la pluie qui s'était invitée, ce fût un bel après-midi pour tous ceux qui étaient présents, une façon pour beaucoup de pouvoir se retrouver enfin après des longs mois.

Le Père-Noël et les membres de la commission Vivre Ensemble vous donnent rendez-vous le samedi 3 décembre 2022 pour les illuminations de l'année pour partager de nouveau ce moment de magie, de rêve et de convivialité.

SPECTACLE DE NOËL

La commission a longuement hésité avant de décider d'offrir aux enfants un spectacle de fin d'année. Habituellement le spectacle de Noël a lieu sur une journée scolaire, mais en 2021 avec la pandémie et les contraintes liées à celle-ci, l'organisation était trop complexe vis-à-vis de l'inspection académique, c'est pourquoi nous avons décidé de l'organiser un dimanche. C'est donc le dimanche 17 décembre qu'Inaldo le magicien et ses petits lutins se sont produits salle André Raimbourg.

La salle n'était pas remplie certainement à cause de la COVID. Malgré tout, toutes les personnes et enfants ont passé un bon après-midi. Inaldo a su nous emmener dans son monde de la magie avec ses colombes, ses lapins et ses lutins de Noël. Pour finir ce beau spectacle, Inaldo a remis à chaque enfant présent une sculpture de ballon.

Nous espérons que cette année nous pourrons de nouveau partager tous ensemble des moments conviviaux et redonner à tous les enfants leurs sourires longtemps cachés par les masques.

La commission Vivre Ensemble
Valérie GRANLIN

CABINET INFIRMIER DE VILLERS-ÉCALLES

Votre cabinet infirmier de Villers-Écalles s'agrandit.
Nous avons le plaisir de vous informer de l'arrivée de Monsieur Kévin GODIN en tant que nouveau collaborateur de Madame Delphine ANDRÉ.
7j/7 pour tous types de soins
(prise de sang, vaccin grippe/covid, test PCR/Antigénique/Salivaire, Pansements, etc...)
N'hésitez pas à nous contacter au 07 69 45 74 37 pour prendre rendez-vous.
870, rue Pasteur – 76360 Villers-Écalles
Delphine ANDRÉ et Kévin GODIN

CCAS

Le CLIC Seine Austreberthe (Centre Local d'Information et de Coordination au service de la personne âgée) organisait, comme chaque année, **la SEMAINE BLEUE du 4 au 10 octobre 2021** dont le thème était :

« Ensemble bien dans son âge, bien dans son territoire ».

Le CCAS de Villers-Écalles, en partenariat avec le Club d'Amitié aux Anciens de la commune présidé par Raymond BEAUCHEF et le RAM (Relais des Assistants Maternels) de la communauté de communes Caux Austreberthe représenté par Anne PARIS, participait, pour la première année, à cette semaine d'animations dédiée aux retraités.

Plusieurs activités ont été proposées durant cette semaine :

- **Le mardi 5 octobre**, à la salle Pasteur de 14h à 17h30, une réunion d'information sur les successions était animée par Maître Leïla YELMANI, désignée par la Chambre départementale des notaires. Très compétente Maître YELMANI a su, par son éloquence et ses phrases concises, captiver toute l'attention du public et répondre, avec beaucoup de gentillesse, aux questions qui lui étaient posées.
- **Le mercredi 6 octobre**, à la salle Pasteur de 14h à 18h, un après-midi jeux intergénérationnels était proposé. Les enfants de CM2 de l'école Prévost-Freinet avaient été invités à participer à cette animation. Malheureusement, en raison des contraintes sanitaires, un seul enfant, accompagné de sa maman, était présent. Cela ne l'a pas rebuté pour autant et ne l'a pas empêché de s'amuser.
- **Le jeudi 7 octobre**, à la salle Pasteur de 9h à 11h30, c'est une activité peinture intergénérationnelle qui était proposée. Les bambins, accompagnés de leur assistante maternelle, ont pris place autour de la table. Entourés de nos aînés, ils s'en sont donné à cœur joie en mettant les mains dans la peinture pour réaliser de supers dessins et une très grande fresque. Cet échange entre les générations a apporté une véritable note de gaité à cette matinée.

Le CCAS participera à la semaine bleue au mois d'octobre 2022. Plusieurs animations vous seront proposées. Nous espérons être sortis de cette période compliquée d'ici là afin que vous soyez plus nombreux à profiter de ces moments de convivialité.

•••••

Depuis de nombreuses années le CCAS offre aux aînés de la commune, pour les fêtes de fin d'année, un colis ou un repas. Malheureusement pour la deuxième année consécutive, en raison du Covid, nous n'avons pas pu organiser le repas. Ce fut, bien sûr, une grande déception pour toute l'équipe mais nous avons préféré user du principe de précaution. Ce sont donc uniquement les colis qui ont été proposés ; les membres du CCAS en ont distribué 509 le 16 décembre 2021.

•••••

Si vous rencontrez des difficultés, qu'elles soient passagères ou durables, le CCAS est là pour vous aider. Ces aides peuvent prendre diverses formes telles que :

- Aides alimentaires.
- Aides financières d'urgence (cantine, sorties scolaires, prêts sans intérêt).
- Aides morales (écoute, renseignements divers, contacts utiles).
- Aides techniques (plan grand froid et canicule).

N'hésitez pas à nous contacter : Mairie : 02 35 91 20 88
ou Janine Mouton : 07 69 14 90 53

•••••

Lors de leur dernière réunion, les membres du CCAS ont fait un don de 1 000 € afin d'apporter leur soutien à la population ukrainienne. Cette somme sera versée à la Croix Rouge Française.

•••••

Nous espérons que cette période Covid ne sera, dans quelques mois, qu'un mauvais souvenir et que nous pourrons alors reprendre "une vie normale".

En attendant continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Janine Mouton

Scolaire

Classes de CM1 et CM2 avec un intervenant rugby.

Le vendredi 22 octobre 2021
Sortie au musée "Les félins et espèces en voie de disparition"

Le vendredi 10 décembre 2021
Sortie au musée d'art contemporain
de St Pierre de Varengeville
(Les illusions d'optique).

le vendredi
12 novembre 2021
Exposition sur les Poilus
Espace André Siegfried
à Barentin.

Scolaire

Les tablettes sont arrivées au CP

Cette année, les élèves du CP travaillent avec des tablettes numériques mises à leur disposition par la Mairie. Leur acquisition a été cofinancée par l'État dans le cadre du plan «France Relance».

Les élèves peuvent ainsi s'entraîner, à leur rythme, sur des activités de lecture et de mathématiques, dans un contexte ludique, quotidiennement, mais sur une durée limitée à 20 minutes. Cela contribue également à développer les compétences numériques indispensables pour tous les élèves.

Madame Langolff
Enseignante du CP

UN DÉFI « TRI SOLIDAIRE » AU PROFIT D'ASSOCIATIONS CARITATIVES

En ce début d'année 2022, le Smédar lance un challenge collectif pour inciter la population à trier encore plus d'emballages en verre qu'en 2021. Pour chaque tonne supplémentaire triée, 5 € seront reversés à des associations caritatives.

L'année dernière, environ 15 240 tonnes de verre ont été déposées par les habitants dans les colonnes de tri, sur l'ensemble du périmètre du Smédar. Si on estime qu'à peine deux emballages sur trois sont triés actuellement, imaginez la quantité que nous pourrions recycler si chaque bouteille, bocal ou pot était récupéré !

Une convention de partenariat a été signée entre le Smédar et deux associations caritatives : les Restos du Cœur de la région rouennaise et le Secours Populaire de Seine-Maritime. En début d'année 2023, les associations percevront une subvention, dont le montant dépendra de la quantité de verre collecté. Cette somme pourra financer des repas, des vacances, une aide au logement, un coup de pouce temporaire aux familles… En lançant cette opération, le Smédar espère ainsi convaincre les habitants de l'utilité du tri : un geste écologique et social.

Aujourd'hui plus que jamais, la solidarité est nécessaire. Avec ce défi, si nous arrivons à recycler 1 000 tonnes de verre de plus qu'en 2021, cela permettrait de servir 5 000 repas aux plus démunis. Pensez-y, pensez tri !

SMÉDAR
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

VOL DES DRONES

La carte pour Villers-Écalles (en rouge, les zones interdites de survol) :

Il existe des zones où le pilotage de drone est autorisé, d'autres où il est interdit. Le vol de drones est interdit au-dessus de certains sites sensibles ou protégés. Le vol est en revanche autorisé dans les espaces privés avec l'accord du propriétaire, dans les sites d'aéromodélisme autorisés ou encore dans certains espaces publics.

Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant.

L'enregistrement d'images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation…) sans leur autorisation est strictement interdit. En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, le propriétaire du drone risque 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

La carte des zones de restrictions pour les drones de loisirs est consultable sur le site **www.géoportail.fr.**

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

10 & 24 AVRIL 2022

2022, LE DOUBLE APPEL AUX URNES POUR ÉLIRE PRÉSIDENT(E) ET DÉPUTÉ(E)S

Dès le 10 avril en métropole, les Français et Françaises voteront pour le candidat ou la candidate qu'ils estimeront devoir être au sommet de l'Etat.

Le 2ème tour, s'il a lieu, est programmé le 24 avril 2022. A l'heure où ce bulletin sera diffusé, les inscriptions électorales seront déjà closes, mais il sera encore temps, peut-être pour ceux qui le souhaitent, de donner procuration en cas d'absence (voir encadré ci-dessous).

La Présidence ou le vertige des plus hautes fonctions

Rappelons que l'élection présidentielle se déroule au suffrage universel direct, via un mode de scrutin uninominal, majoritaire à deux tours.
Le (la) Président(e) de la République est élu(e) pour cinq ans.
Un temps durant lequel il (elle) doit assumer d'importantes responsabilités comme nommer le Premier Ministre, veiller au respect de la Constitution, promulguer les lois, assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ou encore garantir l'indépendance nationale et celle de l'autorité judiciaire. Chef(fe) de l'État et des Armées, il(elle) joue aussi un rôle majeur en matière de défense et diplomatie.

Campagne électorale présidentielle

Pour faciliter votre choix, malgré l'actualité internationale perturbée, les candidats et candidates évoqueront leur programme pendant toute la durée de la campagne électorale qui ne commence officiellement que le 28 mars jusqu'au 9 avril 2022 minuit (et du 15 au 23 avril 2022 en cas de 2ème tour).

Préparation et réactualisation de vos identifiants

Nous vous accueillerons, comme habituellement, dans les deux bureaux de vote de la commune, à la mairie et à l'école.
Sous réserve d'actes modificatifs ultérieurs, le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures.
Cette année, une refonte électorale est effectuée au préalable. De ce fait, chaque électeur et électrice recevra une nouvelle carte électorale avant le scrutin, comportant un nouveau numéro d'identifiant.

Et déjà les législatives à l'horizon

2022 sera aussi marquée par un retour aux urnes le **12 et 19 juin 2022.** Les élections législatives, qui se tiendront alors, auront pour but de renouveler les sièges de 577 députés à l'Assemblée Nationale.
Un parlementaire sera élu dans chaque circonscription et aura pour mission, durant cinq ans, d'élaborer et voter les textes de loi.

Nouveauté : la procuration simplifiée

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. La démarche initiale peut se faire par le biais d'une demande en ligne qu'il convient ensuite de faire valider en vous déplaçant dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Elle peut aussi se faire intégralement sur place en complétant un formulaire téléchargé ou mis à disposition. Vous devez vous munir d'un titre d'identité et connaître le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur la carte électorale de chaque électeur.
Vous pouvez aussi vérifier vos données en vous connectant au téléservice **« Interroger sa situation électorale ».**

CLUB D'AMITIÉ AUX ANCIENS

Ile Sveti Stephan

Du 23 au 30 septembre 2021 : voyage au MONTÉNÉGRO, 50 adhérents, titulaires du PASS SANITAIRE, ont pu profiter du soleil et de ce beau Pays ! Même si ce voyage a été très perturbé :

Avant le départ, sur le plan administratif…

Le matin du départ, avec un réveil tardif de 2 participants, des bouchons sur l'autoroute, une arrivée « rock'n' roll » et très tardive à l'aéroport (l'avion attendait notre arrivée pour décoller !)

Un gros problème de santé d'un des participants, ayant nécessité une hospitalisation puis un retour reporté d'une semaine, en France

Et 10 participants reconnus « positifs Covid », dont 4 asymptomatiques, au retour en France… sans gros soucis ou séquelles (merci vaccin !) Avec, là encore des démarches administratives conséquentes (Agence Régionale de Santé, CPAM…)

MAIS quel BEAU SÉJOUR, dans un très bel établissement hôtelier, avec un temps superbe et un grand soleil, une douce chaleur, des excursions magnifiques, et des retrouvailles tant attendues, après le report de ce voyage prévu initialement en septembre 2020 !

Le MONTÉNÉGRO est un très beau Pays, avec des sites magnifiques et grandioses… La Baie de KOTOR, le lac de SKADAR…Et un bord de mer permettant de nombreuses balades entre deux criques !

Sans oublier, des « soirées » bien animées… Bref, un très beau séjour, qui nous laisse d'excellents souvenirs !

Ensuite, en accord et partenariat avec le CLIC de la Vallée SEINE AUSTREBERTHE et le CCAS de notre Commune, nous avions programmé le mardi 5 octobre une réunion d'information sur les successions animée par Maître Leïla YELMANI, désignée par la Chambre départementale des Notaires.

Compte tenu de la situation sanitaire du moment, seulement une trentaine de participants. Hélas, car d'importantes informations et recommandations ont été données. Réunion à refaire ultérieurement.

Le mercredi 24 novembre, nous avons organisé une sortie déjeuner spectacle au casino de Bagnoles de l'Orne… animée par PAULO, un one man show superbe, un très bon comique qui pendant une heure et demie, a su nous captiver et nous faire rire… Que c'est bon en ces temps difficiles.

Paulo

Cette sortie était très attendue et 78 adhérents ont pu passer une très bonne et belle journée.

Pour 2022, en raison des crises sanitaires et des directives préfectorales, nous avons dû, à contre cœur, annuler notre animation galettes prévue le dimanche 9 janvier.

Par contre, nous avons pu tenir notre Assemblée Générale du samedi 8 janvier (avec, pour notre grande satisfaction, compte tenu des conditions sanitaires, près de 50 participants).

Le Bureau, a ainsi pu être renouvelé, conformément aux statuts.

Suite au décès de notre Vice-Président, élu depuis 2003, Raymond RASSINOT, nous n'avons pas procédé à son remplacement, pour le moment.

Cette disparition nous a profondément touchés. Il laisse un grand vide au sein du club, ainsi que de nombreux et bons souvenirs qui ne s'effaceront pas de sitôt.

Si la situation sanitaire le permet, nous essaierons de remettre en route les après-midi jeux du mardi et nous programmerons notre A.G. et après-midi galettes début janvier 2023 !

Notre programme pour 2022 :

- Une sortie déjeuner découverte de CAEN est prévue le 16 juin (45 inscrits, complet)
- Un séjour en BRETAGNE, dans le Golfe du Morbihan, du 5 au 11 septembre. Il reste encore quelques places. N'hésitez pas à nous contacter
- Une sortie déjeuner spectacle au Moulin Rouge, à PARIS, le 27 novembre (80 inscrits, complet)

PRENEZ SOIN DE VOUS,
GARDONS CONFIANCE ET ESPOIR.

On y croit et l'on espère, enfin, pouvoir nous retrouver « normalement ».

Véronique et Raymond BEAUCHEF et tous les membres du Bureau du Club d'Amitié aux Anciens pensent à vous.

La mer vue de nos chambres

KARATE CLUB SEINOMARIN

Coupe de Noël à Tôtes, les enfants sont montés sur le podium à maintes reprises.

Championnat départemental à Lillebonne, trois élèves présentés, trois podiums, dont Clovis Bunel champion de Seine-Maritime.

Clémence, Imanol, et Clovis sont qualifiés pour les championnats de Normandie qui auront lieu à Forges les Eaux.

En cours de saison, vous pouvez venir faire un cours d'essai.

Nous proposons :

> Le baby karaté
> Le karaté traditionnel
> Le karaté sportif
> Le body karaté

Renseignez-vous auprès de Dominique, Loic, Erwan et Cécile (body karaté)

Notre site : www.karateseinomarin.fr
Facebook : karate seinomarin
Téléphone : 06 18 29 83 66

TAEKWONDO CLUB DE VILLERS-ÉCALLES

Depuis maintenant 21 ans, Maître Farid BEGAG 5e DAN enseigne aux plus de 10 ans les techniques du TAEKWONDO à VILLERS-ÉCALLES.

Depuis toutes ces années, il n'a pas cessé de participer aux compétitions combat et technique récoltant plusieurs titres de champion.

Fin novembre 2021, il a participé à une compétition technique européenne : l'OPEN INTERNATIONAL DE FRANCE où il a décroché la deuxième place.

Suite à sa qualification, en décembre 2021, au championnat de Normandie, il participe au championnat de France technique où il obtient la deuxième place en individuel et devient champion de France par équipe en 2022.

Une fois encore, il met en avant le club de VILLERS-ÉCALLES.

Le club et les adhérents ont la chance d'avoir ce compétiteur d'exception qui propose un enseignement de qualité.

Le TKD CLUB de VILLERS-ÉCALLES, qui compte 60 adhérents, a proposé pour la deuxième année une tombola avec à la clé un bon d'achat chez le sponsor du club.

Monsieur CŒUR D'ACIER, patron de la Boucherie du Centre à Barentin, soutient le club depuis trois ans. C'est grâce à lui que le club a pu proposer cette tombola mais aussi renouveler le matériel. Il a ainsi pu rencontrer les adhérents passés dans son magasin.

Après tirage au sort, c'est TOM CRAMPON qui a gagné le bon d'achat, petite graine de champion de 6 ans très motivé, adhérent depuis 2 ans.

Le président lui a offert aussi une veste sweat avec l'imprimé des logos du club.

Pour rappel, les cours se font à la salle Raimbourg de Villers-Écalles.

De 5 à 10 ans avec Saï Souannavong 2e DAN

A partir de 10 ans avec Maître Farid Begag 5e DAN

Le lundi et le jeudi de 18 h à 21h.

Pour plus de renseignements, venez pendant les heures de cours ou sur le site :

http://club.quomodo.com/taekwondovillersecalles

ou encore par mail au président : laurentleger76360@gmail.com

ASSOCIATION ENFANTS LAO

LES RIZIÈRES DE L'ESPOIR (E.L.R.E.)

ຄວາມ ຫວັງ ຂອງ ເດັກ ລາວ ຊາວ ບ້ານ ນາ

En France comme au Laos, les activités de chacun reprennent.

L'association a renouvelé son Bureau lors de l'AG en février 2022 suivi d'un repas associatif en présence des adhérents, bénévoles et donateurs.
Pour la 3e année consécutive, la mission au Laos semble encore compromise.
Les frontières sont toujours fermées.

Au Laos, l'école a repris fin septembre pour tous les élèves.
Les deux étudiantes parrainées, Soubannah et Ninka sont maintenant en 5e et 3e années d'études supérieures.
Après son examen final, Soubannah cherchera un travail.
Elle remercie toutes les personnes en France qui lui ont permis d'accéder à ce niveau d'études.

Au village de Ban Vang Mao, les travaux sont enfin terminés après de nombreuses interruptions dues aux confinements.
Le puits dans la cour de l'école est creusé et fonctionnel.
Enfants et institutrices apprécient ce point d'eau : plus aucun seau à transporter et une meilleure hygiène.
Toute la charpente de l'école a été refaite car le toit risquait de s'écrouler : les termites avaient envahi le bois.
Les travaux ont été réalisés, pendant plusieurs jours, par des groupes de 20 à 30 villageois impliqués, responsables de l'avenir de leurs enfants et reconnaissant envers l'association.

La vague de pandémie est venue amplifier la vulnérabilité des familles du fait de la perte de tout revenu du foyer, augmentant les risques de déscolarisation des enfants.

C'est également grâce à vos dons et votre implication que les financements de ces travaux peuvent se concrétiser.
E.L.R.E. a pour objectif principal d'aider les enfants et les familles du village de Ban Vang Mao au Laos avec comme action prioritaire la scolarisation et apporter une aide à l'école primaire du village.
Le prochain projet sera l'achat de 80 bureaux pour les enfants et de 5 armoires (1 par classe).

Retrouvez-nous lors de nos prochaines manifestations :
Loto : 28 octobre 2022 à 19h30 salle Raimbourg
Loto : 30 octobre 2022 à 14h salle Raimbourg
(Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires et soumis aux directives).

Vous pouvez vous associer à nos actions en adhérant à E.L.R.E. moyennant une cotisation annuelle de 15,00 € (5.10 € après déduction fiscale), en faisant un don ou en devenant bénévole.

MERCI A TOUS POUR VOTRE SOUTIEN !

ຂອບໃຈ ຫລາຍໆ

➜ **Pour toutes informations, contactez-nous :**
Association E.L.R.E. Enfants Lao, les Rizières de l'Espoir
603 route de Bouville 76360 Villers-Écalles
02-35-92-47-20
enfantslao.rizieresdelespoir@gmail.com

REVE

Bonjour à tous les enfants et parents de Villers-Écalles.

L'année 2021 n'a pas été encore facile pour notre association. En effet, ayant dû tenir compte des gestes barrières suite au Covid, nous n'avons pu faire beaucoup d'ateliers.

Nous avons réussi à être présents lors de la fête des Associations du 4 septembre 2021 où des enfants ont fait des dessins sur des petits pots en verre.

Puis le samedi 21 novembre, pour le salon de l'artisanat, nous étions là et les enfants accueillis à partir de 15h30 ont fabriqué des petits gâteaux avec lesquels ils sont repartis.

Nous avons également organisé, le samedi 11 décembre, une après-midi pour Noël mais là, peu d'enfants étaient présents. Nous les avons accueillis avec tous les gestes barrières et beaucoup de précautions. Grâce à nos bénévoles qui avaient prévu plein de choses, les 9 enfants ont pu s'impliquer dans les divers ateliers puis nous leur avons distribué des friandises.

Nous allons peut-être pouvoir nous organiser pour un atelier le samedi 19 mars 2022 et une sortie le samedi 14 mai 2022 ; mais pour l'instant nous attendons les directives sanitaires. Pour cela nous aurons besoin de bénévoles.

Vous pouvez toujours nous contacter sur notre adresse mail : associationreve.villers@gmail.com

Quelques photos de ces derniers ateliers vont agrémenter cet article dans l'attente de nous revoir parents, enfants et bénévoles après cette période compliquée.

Jocelyne Courant secrétaire association REVE

JUMELAGE

Malheureusement, cette année encore, la traditionnelle rencontre de l'Ascension avec nos amis de Beelen n'aura pas lieu... Difficile pour Marion et son équipe de se projeter en louant un bus en début d'année sans savoir comment la situation sanitaire pouvait évoluer, difficile aussi pour eux d'imaginer voyager 10 à 12h en bus avec le masque... Compliqué de notre côté d'imaginer notre regroupement aussi nombreux pour la sortie du vendredi et le repas dansant du samedi... Néanmoins nous ne pouvions nous résoudre à annuler encore nos retrouvailles. Nos amis nous proposent donc de repousser notre rencontre au premier week-end d'octobre (en Allemagne, le lundi 3 octobre est férié, c'est le jour commémoratif de la réunification allemande), ils arriveraient le vendredi 30 septembre en fin d'après-midi et passeraient le samedi 1er et dimanche 2 octobre à Villers-Écalles avant de prendre le chemin du retour le lundi 3 octobre au matin. Je vous propose donc de réserver ce week-end en vue de ce Rendez-vous. Bien sûr, nous vous tiendrons informé de l'avancée de ce projet.

Je vous relaie une information de la présidente du comité de Jumelage de Barentin, Mme Huguette Lapoterie :

«Stammtisch : Le cercle d'amitié européenne vous propose des discussions en allemand depuis le jeudi 24 février 2022 à la maison des associations de Barentin de 17h30 à 18h30.

Ces conversations informelles, aux thèmes divers (culturels, culinaires, touristiques etc...) seront animées par des membres germanophones et germanophiles de l'association, se limiteront à 8 personnes et auront lieu une fois par mois pour débuter. La participation sera de 2 € pour le café, thé, jus d'orange, gâteaux etc... Pour tous renseignements contacter le 07.72.32.06.38

En cette période tragique de guerre aux portes de l'Europe, le jumelage plus que jamais souhaite porter le message de paix entre les peuples...

Sandrine et les membres du bureau

LES MAINS AGILES

Depuis 2001, nous nous retrouvons avec plaisir chaque jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.

Nous confectionnons, créons divers objets en fonction des idées de chacune.

Ces articles sont présentés à la vente lors des différents marchés qui nous sont proposés.

Vous avez du temps de libre, venez nous découvrir.

Les MAINS AGILES vous accueilleront pour partager un moment de détente et un goûter.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 32 90 03 67.

Madame S. LEVASSEUR
Présidente

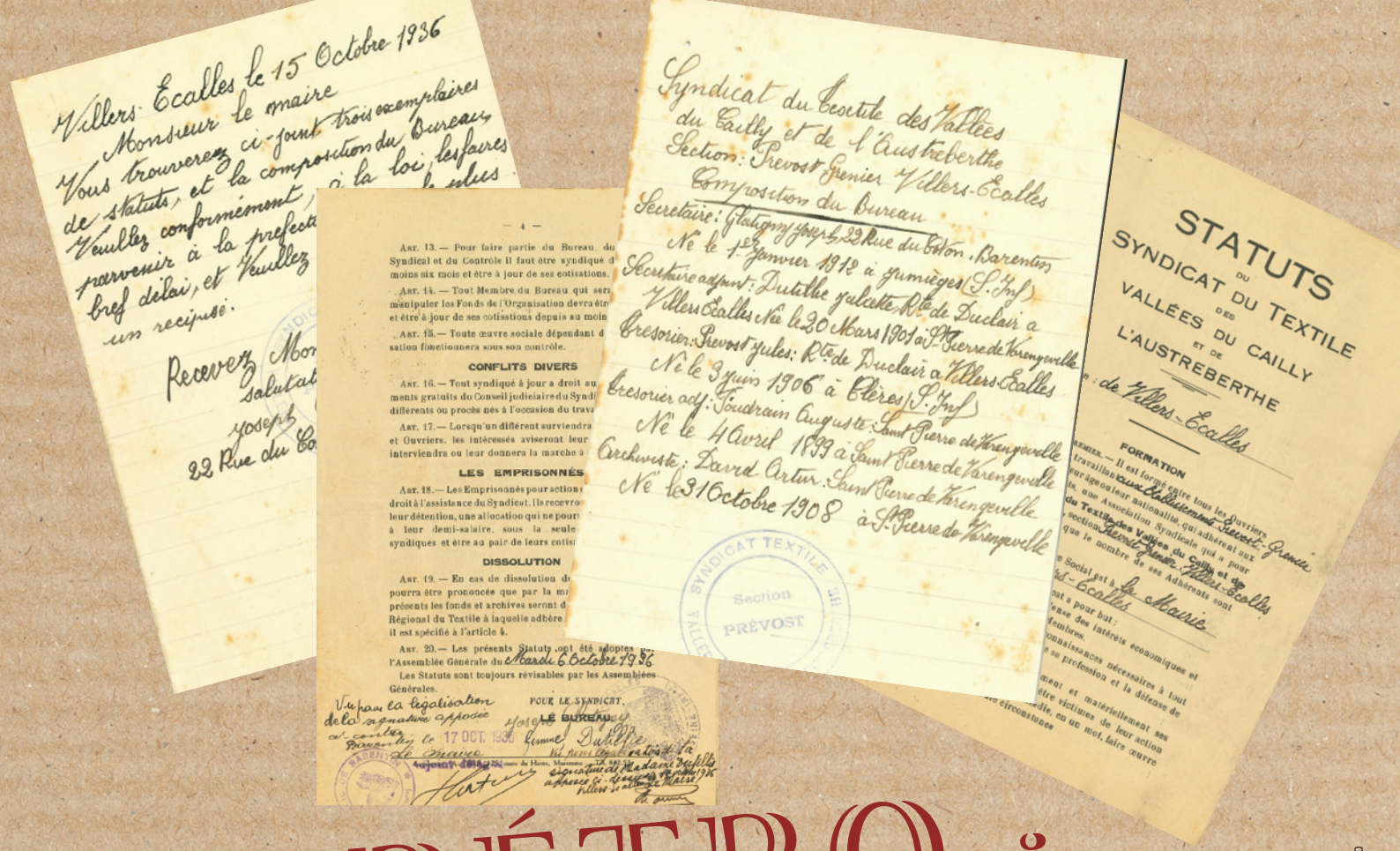

RÉTRO :

1936, le Front Populaire sort vainqueur des élections législatives générant au sein des classes populaires un véritable espoir de changement. Il s'en suit un mouvement de grève inédit suivi par près de 3 millions de grévistes. De nombreux lieux sont occupés : usines, magasins, fermes, ateliers…

Dans un climat tendu mais jovial, Léon Blum devient Président du Conseil le 4 juin 1936 et forme un gouvernement. Le 7 juin, le gouvernement invite à la fois la CGPF représentant les patrons et la CGT représentant les ouvriers, pour une réunion commune. Première dans l'histoire : les deux parties acceptent l'offre !

La CGPF et la CGT se mettent d'accord sur un texte de sept articles appelés les accords de Matignon, prémices à des avancées sociales majeures. Le patronat reconnait le droit syndical, l'institution de délégués du personnel et l'établissement immédiat de contrats collectifs de travail. Il acte en outre une hausse des salaires de 7 à 15%, ainsi que la fixation d'un salaire minimal.

Les 11 et 12 juin, la loi impose 15 jours de congés payés ainsi que la semaine de 40 h au lieu de 48 h. L'été 1936 est, pour de nombreux ouvriers, le premier départ en vacances de leur vie.

Le 6 octobre 1936, une assemblée générale créé une section du Syndicat Textile à l'usine Prévost-Grenier de Villers-Ecalles.

Si vous possédez des documents sur Villers-Écalles : nous recherchons des photos d'avant 1980 en particulier les fêtes locales, animations, remise de prix, cérémonies…
Merci de contacter
M. EMO

PEFC 10-31-1668 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org D08135 SODIMPAL 02 32 98 70 70